



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 76002

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des préretraités bénéficiaires d'une convention d'allocation du Fonds national à l'emploi (FNE), signée dans le cadre d'un plan social avant le 10 février 2001. La perspective de l'allongement possible de l'âge du départ à la retraite pourrait avoir une incidence sur le droit de ces personnes à bénéficier d'une retraite à taux plein, alors même qu'elles avaient adhéré à la convention FNE sur la base des règles actuelles. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette question et les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre à ces préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76002

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2002, page 2470